



SD45 KRAV-MAGA

SD45



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SD45 (KRAVMAGA – BALINTAWAK)

Ce règlement concerne tous les adhérents du club KRAV MAGA – BALINTAWAK du club de PANNES (salle Jean CORBIN) et AMILLY (salle O2fitness).
Le **siège du Club** est : 33 lot Grandes Bruyères 45260 MONTEREAU

PREAMBULE

Afin que vous puissiez pratiquer dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de respecter et de faire respecter les règles suivantes :

1. Inscription

Pour être adhérent au club SD45, il faut en faire la demande, remplir **une fiche d'inscription et être à jour de sa cotisation.**

En cas d'arrêt, suspension ou exclusion* de la ou des pratiques proposées par SD45 aucun remboursements ne sera fait.

*exclusion pour motif mineur après validation par la commission de discipline.

Un remboursement au prorata du temps passé dans le club pourra être effectué.

2. Avis médical

Seules pourront s'entraîner les personnes aptes physiquement ayant fourni **un certificat médical** au début de chaque saison (délai maxi 31 octobre de l'année en cours) avec la mention écrite de « Non contre-indication à la pratique des arts martiaux et en particulier du Krav maga et/ou du KALI BALINTAWAK. »

Suite à blessure un certificat médical de reprise devra être fourni au moniteur

3. Tenue vestimentaire :

Obligatoire : pantalon et tee-shirt de la discipline enseignée.

Facultatif : chaussures spéciales et à usage exclusif pour tatamis.